



dégradation carrelage de terrasse couvert par la garantie

Par **berneric**, le 11/09/2010 à 08:44

Bonjour,

J'ai fais carreler ma terrasse (150m2) il y a huit par un professionnel. Depuis le printemps de cette année bon nombre de mes carreaux 50x50 se dégradent (apparition de fissures puis éclatement de partie allant de la taille d'une pièce de 2 euro à 100cm2 environ), pour d'autre c'est toute la surface qui s'est délitée.

J'ai contacté la société chez qui j'ai acheté les carreaux pour résoudre le problème (garantie décennale). Pour info cette société a entre temps changée d'enseigne et ne travaille plus avec le fabricant qui se trouve en Espagne.

Le responsable de l'agence est venu constaté les dégâts et ma dit qu'au vu des dégâts, il n'était pas pensable de changer que les carreaux abîmés et à entrepris des démarches au près du fabricant. La semaine prochaine un représentant France du fabricant à un rendez vous avec le responsable de la société qui m'a vendu les carreaux.

J'aimerais savoir quelles démarches je dois entreprendre car j'aimerais avoir un avis différent de celui du fabricant et surtout je veux faire changer ce carrelage car le phénomène de dégradation continue. D'autre part je souhaiterais que cela ne traîne trop car j'ai deux projet en cours qui concernent cette terrasse mais qui ne pourrons pas être réalisés tant que le carrelage n'aura pas été remplacé.

Par avance merci de votre réponse.

Par **petitetête**, le 20/05/2011 à 08:42

bjr, ns venons de découvrir votre message

avons le même problème avec notre terrasse et fait particulier avons acheté les dalles chez le...y et le fabricant est en espagne
ou en êtes vous de vos démarches?

merci à vous
cordialement

Par **youris**, le 20/05/2011 à 09:53

bjr,

à vérifiez mais il me semble que la garantie d'un carrelage est de 2 ans et non de 10 ans si le carrelage est dissociable de l'ossature du bâtiment voir l'arrêt de la cour de cassation 3^o chambre civile du 16 septembre 2002.

cdt